



Conseil supérieur de l'éducation aux médias

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be contact@csem.be

L' éducation aux médias dans la réforme de la formation initiale des enseignants

note d'orientation

CSEM - Juillet 2022

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
1. QU'EST-CE QUE L'EAM ?	3
2. ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET DÉCRET RFIE	4
3. UN PLAN D' EAM DU GOUVERNEMENT DE LA FWB.....	4
4. EDUCATION AUX MÉDIAS ET PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE.....	5
5. L' ÉDUCATION AUX MÉDIAS RENFORCÉE DANS LE TRONC COMMUN	6
6. DISTINGUER "ÉDUCATION AUX MÉDIAS" ET "ÉDUCATION AUX OUTILS NUMÉRIQUES" DANS LA FIE	10
7. BESOINS ET CONTENUS D'UNE FORMATION EN ÉDUCATION AUX MÉDIAS	11
8. FORMES DE L'EAM EN FIE.....	13
9. SOUTENIR L'EAM DANS LA FIE	14

Introduction

Dans l'objectif de soutenir l'intégration de l'éducation aux médias (EAM) auprès des acteurs de l'enseignement supérieur en charge de la mise en oeuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), le Conseil Supérieur de l'éducation aux médias (CSEM)¹, a élaboré cette note d'orientation.

Celle-ci présente les principales composantes, éléments structurants et points d'appui nécessaires afin de penser l'intégration de l'EAM de manière cohérente dans la mise en oeuvre de la RFIE. Elle s'appuie sur les plus récents travaux liés à la mise en place du tronc commun dans la réforme de l'enseignement. Depuis juin 2022, l' EAM se trouve en effet renforcée dans le code de l'enseignement et les référentiels disciplinaires à travers un document cadre² identifiant de manière structurée la place de L'EAM.

Ce renforcement justifie plus que jamais ce que le nouveau décret sur la FIE prévoit déjà et la nécessité de concevoir une intégration de l'EAM dans la RFIE.

Cette note d'orientation est adressée aux référents RFIE via l'ARES, mais aussi aux maîtres-assistant.e.s en charge de l'éducation aux médias dans les HE pour soutenir au mieux l'intégration de l'EAM dans les axes de formation prioritaires, les UE et les grilles-horaires.

Si elle donne des balises utiles, cette note d'orientation ne détermine cependant pas un modèle d'intégration unique à privilégier, comme c'était le cas avec le cours "AMTICE" par le passé : il revient à chaque établissement de créer un modèle adapté à ses spécificités pédagogiques. Le CSEM et ses partenaires prendront des initiatives complémentaires pour accompagner au mieux ceux et celles qui le souhaitent dans l'objectif d'assurer une FIE la plus cohérente possible.

¹ à travers son groupe de travail en charge de la FIE

² ce document a été adopté par le parlement en juin 2022 et sera diffusé en août 2022 en même temps que les référentiels disciplinaires du tronc commun

1. Qu'est-ce que l'EAM ?

La révolution numérique, entamée il y a plus de cinquante ans avant de s'accélérer spectaculairement depuis une dizaine d'années, appelle les médias à jouer un rôle de plus en plus important dans cette société du 21^e siècle. Cette révolution fait surgir de nouveaux défis. La quantité d'informations disponibles a grandement augmenté, soulevant des problématiques complexes comme la pertinence de ces informations, la fiabilité des sources, l'accès à l'information... Face à ce flux d'informations continues et contrastées, quelle posture sociale, émotionnelle, réflexive, politique ou culturelle le citoyen doit-il adopter ?

Le CSEM définit l'éducation aux médias comme : "l'ensemble des pratiques visant le développement des connaissances, des compétences et des pratiques médiatiques de leurs bénéficiaires (désignées par l'expression « *littératie médiatique* ») dans le but de rendre ceux-ci actifs, autonomes, critiques, réflexifs et créatifs dans leurs usages des médias.

Elle porte sur :

- les contenus médiatiques et les langages (écrits, sonores, visuels, multimodaux), formes et genres qu'ils mobilisent;
- les contextes de production, de diffusion et de réception des médias dans leurs dimensions sociales, économiques et culturelles;
- le fonctionnement technique des outils, dispositifs et plateformes médiatiques et leurs enjeux.

Elle concerne toutes les formes de communication médiatisée, publiques ou privées, informatives, persuasives, divertissantes, ludiques, culturelles ou sociales. Elle couvre par conséquent toute la diversité des médias: notamment la télévision, la presse, la radio, les podcasts, le cinéma, les réseaux sociaux, les plateformes et les jeux vidéos, ...

Elle rend ainsi ses bénéficiaires aptes à faire usage des médias en tant que destinataire, usager, créateur ou contributeur. L'éducation aux médias leur permet de considérer les médias comme des constructions techniques, informationnelles, économiques, culturelles et sociales complexes qui contribuent à façonner la réalité sociale. De cette façon, elle leur permet de déconstruire les représentations qu'ils véhiculent, d'exercer sur eux un jugement critique et de développer une posture réflexive sur leurs propres usages et représentations.

Ce faisant, elle prépare chacun.e à être un.e citoyen.ne responsable, capable de jouer un rôle actif dans une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte à l'interculturalité, en contribuant à leur assurer des chances égales d'émancipation sociale"³

³ Définition de l'éducation aux médias, CSEM, mars 2022. <https://www.csem.be/csem/textes-et-avis/une-definition-de-leducation-aux-medias>

2. Éducation aux médias et décret RFIE

L'éducation aux médias est bien présente dans le décret RFIE, essentiellement de manière transversale. Le décret précise les compétences que doit acquérir le futur enseignant. Celui-ci doit devenir un :

- acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective
- organisateur et accompagnateur d'apprentissage dans une dynamique évolutive
- acteur institutionnel, social et culturel
- praticien réflexif

Si l'éducation aux médias est explicitement citée dans les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissage dans une dynamique évolutive" (Art.5), elle doit être prise en compte aussi dans le développement des autres compétences.

Pour les sections 1 à 5, et donc durant tout le tronc commun, elle est intégrée (comme l'EVRAS) de manière transversale dans **tous** les axes de formation et particulièrement prise en compte dans les axes 3° (formation à et par la pratique) à 5° (formation en sciences humaines et sociales) (Art. 19, 24 et 30).⁴

3. Un Plan d' EAM du Gouvernement de la FWB

Consciente de ces enjeux la Fédération Wallonie-Bruxelles a tout récemment adopté un « Plan Education aux médias »⁵ décliné en 4 axes et 62 actions pour développer l'esprit critique et l'interactivité avec les médias. Dans son axe « Formation » sont identifiées une série de mesures visant à offrir à tous les élèves, étudiants et étudiantes une éducation solide et critique aux médias.

Parmi celles-ci, le plan prévoit 2 actions spécifiques en lien direct avec la RFIE:

- « Intégrer l'EAM dans la réforme de la formation initiale des enseignants »
- « Assurer et accentuer la présence de l'EAM dans tous les référentiels de compétences du tronc commun afin de donner la place incontournable que l'éducation aux médias doit avoir, de manière proportionnée en fonction des champs concernés. »

⁴ https://gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=50119&referant=I01

⁵ <https://www.csem.be/actualite/le-plan-education-aux-medias-de-la-fwb-est-adopte>

4. Education aux médias et Pacte pour un enseignement d'excellence

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, sept domaines d'apprentissage composent le tronc commun redéfini sur une base polytechnique et pluridisciplinaire.

Si l'éducation aux médias n'a pas été construite comme un domaine à part entière, elle prend place de manière **transversale et progressive** afin de garantir qu'à la sortie du tronc commun, chaque élève dispose d'un ensemble de compétences médiatiques indispensables à l'exercice d'une citoyenneté active, critique et responsable. Par ailleurs, parmi les objectifs généraux poursuivis, on retrouve celui de « la qualité de l'offre d'enseignement, des compétences et savoirs offerts à chaque élève et adaptés aux besoins de la société du 21^e siècle ». L'avis 3 du groupe central du Pacte (mars 2017) indiquait certains ancrages explicites pour l'éducation aux médias. Par exemple:

- « renforcer l'esprit critique face aux médias dès la maternelle et éduquer à la maîtrise des réseaux sociaux dès l'école primaire ⁶ »
- dans le domaine des sciences humaines et sociales, la philosophie et la citoyenneté « (...) ; poser un regard critique sur l'information, dans le cadre de l'éducation aux médias y compris numériques⁷ »,
- dans le champ du numérique « Les compétences numériques à développer sont des "savoirs, des savoir-faire et des savoirs être en action" dont les composantes sont relatives aux aspects sociaux (p. ex : communiquer via les médias socionumériques), informationnels (p. ex. : rechercher de l'information pertinente sur le web) et techniques (p. ex. : connaître et utiliser les différentes fonctions de Twitter) impactés par la culture numérique⁸»

L'avis de synthèse du Consortium « numérique » sur la place des compétences numériques dans l'ensemble des référentiels plaide pour un encadrement structuré : « il nous paraît essentiel de ne pas laisser le champ libre aux pratiques numériques non encadrées (...) Il nous paraît essentiel, pour le bien-être de l'enfant, que les pratiques numériques proposées dans le cadre des référentiels soient articulées avec l'éducation à ces médias et technologies numériques de manière accompagnée ⁹(...) ».

L'usage des médias peut paraître simple, intuitif, instantané voire ludique : on communique, explique, s'informe, partage, joue ensemble, échange des photos, des vidéos, des adresses URL, des liens... Néanmoins, cette apparente simplicité cache un ensemble de savoirs, savoirs-

⁶ Groupe central du Pacte, Avis, 3, mars 2017, p. 299

⁷ Groupe central du Pacte, Avis, 3, mars 2017, p. 52

⁸ Groupe central du Pacte, Avis, 3, mars 2017, p. 90

⁹ Avis de synthèse du Consortium numérique /C8, janvier 2020, pp 2-3

faire et de compétences complexes et multidisciplinaires indispensables pour développer des usages critiques et compétents des médias.

Il s'agit d'un **apprentissage progressif** qui se fonde sur l'apport des différentes disciplines du tronc commun pour se déployer en relation étroite avec le développement de ses propres usages et l'appropriation des différentes formes médiatiques, des plus simples aux plus complexes. Par conséquent, il se développe dès le plus jeune âge et se poursuit au-delà de la scolarité obligatoire, tout au long de la vie.

5. L' éducation aux médias renforcée dans le tronc commun

Plus récemment, à la demande du Gouvernement de la FW-B, le CSEM a élaboré un document visant à identifier les contenus et attendus relatifs à l'éducation aux médias dans les référentiels disciplinaires. Ce document a été validé par le Parlement en juin 2022 dans la foulée du vote des référentiels du Tronc commun. Il sera publié en août 2022 et diffusé en même temps que les nouveaux référentiels du tronc commun. Ce document permet de visibiliser le déploiement d'une approche structurée de l'éducation aux médias tout au long du tronc commun tel qu'il est porté par ses référentiels.

Le document thématique a été intégré dans le "Code de l'enseignement fondamental et secondaire et mettant en place le Tronc commun"¹⁰

Tous les contenus et/ou attendus relevés sont **strictement issus des référentiels disciplinaires**. Il ne s'agit donc pas, en soi, de contenus d'éducation aux médias. Toutefois, ils constituent potentiellement des opportunités, des portes ouvertes, moyennant une lecture sous l'angle de l'EAM. Chaque contenu ou attendu a été sélectionné parce qu'il invitait à une **activité d'analyse ou de production médiatique**. Pour une meilleure compréhension, il pourra parfois s'avérer nécessaire de contextualiser l'attendu en revenant au référentiel-source.

Le document est structuré en cinq parties:

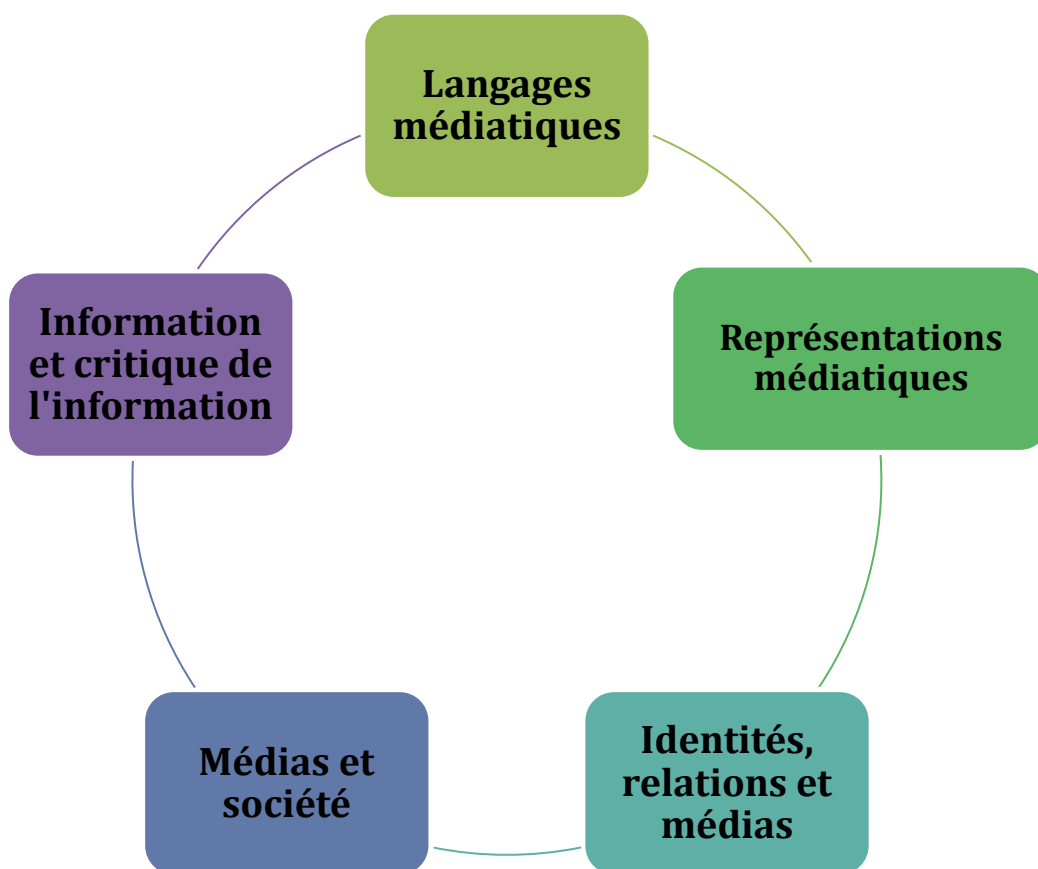
1. une **introduction générale**: qu'est-ce que l'EAM? Quelle place pour l'EAM dans le nouveau Tronc commun?
2. une **introduction par discipline** : en quoi l'EAM est-elle mobilisée au sein de chaque discipline et de ses visées? Comment les dimensions informationnelles, sociales et techniques de l'EAM sont-elles articulées?
3. Un **relevé année par année**: de la P1 à la S3, le document relève, par dimension (informationnelle, technique et sociale), puis par discipline, les éléments saillants en

¹⁰ Chap IV, article 6: ces documents visent à offrir une lecture coordonnée et transversale des référentiels sur un thème ou un enjeu particulier sans constituer de prescription nouvelle ni de savoir, savoir-faire et compétence supplémentaire ou différent par rapport aux référentiels visés aux chapitres II et III. Le document thématique relatif à l'éducation aux médias est mis à disposition dès la mise en œuvre du tronc commun. Article 7: le document thématique relatif à l'éducation aux médias est repris en annexe du présent décret (annexe X)» <https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-amendsce-001734422>

lien avec l'EAM. Ainsi, un enseignant de P1 verra apparaître rapidement l'ensemble des items en lien avec l'EAM pour l'année concernée.

4. une **présentation par thématiques**: 5 thématiques ont été relevées dans les contenus et attendus des référentiels (voir ci-dessous). Chaque thématique constitue un chapitre et contient un relevé par disciplines puis par années. Cette structure permet de rendre explicite une thématique et de rendre visible pour l'enseignant.e les acquis des élèves en amont au sujet de cette thématique et ce qu'ils développeront par la suite, en aval.

les 5 thématiques de l'EAM dans le tronc commun



5. Des ressources et des outils pour se former et s'informer en EAM

Pour développer des connaissances, des compétences et des pratiques médiatiques de manière progressive, il est nécessaire d'organiser ces apprentissages dans un **cadre cohérent**. C'est pourquoi l'identification de l'éducation aux médias dans les référentiels du tronc commun est organisée autour de **3 dimensions complémentaires**.

Chaque média peut être considéré tour à tour sous l'angle informationnel, technique et social. Ces trois dimensions peuvent être mobilisées en même temps, ou pas. En effet, la plupart des compétences liées à l'éducation aux médias sont liées. Néanmoins, les isoler (même temporairement) permet de les analyser et de leur donner une cohérence avec l'EAM.

Tout média comporte une dimension **informationnelle** qui véhicule des contenus cognitifs, des informations et des représentations ; tout média est déterminé par les **technologies** qu'il utilise ; tout média, en véhiculant ces contenus, a une portée **sociale**, économique ou culturelle.

- la dimension **informationnelle** : l'objet informationnel est conçu pour représenter (un événement historique, un univers...) à travers l'usage d'un ou plusieurs langages. Les compétences informationnelles sont la capacité à mettre en relation la forme, le contenu et les signes qui composent le média avec les idées, les émotions, les sentiments qu'il évoque ou suggère.

- la dimension **technique** : un média est un support d'information dont la production, la transmission et la réception reposent sur une technologie (que ce soient des appareils comme par exemple un ordinateur ou un smartphone ou des logiciels d'édition vidéo). Les compétences techniques consistent à découvrir et comprendre ces processus ainsi qu'à les manipuler pour pouvoir produire un média.

- la dimension **sociale** : la communication se fait toujours dans un contexte relationnel. Des acteurs produisent et diffusent les médias, avec des intentions et dans un modèle économique. Les médias de communication produisent des effets sur les publics, influencent les modèles culturels, les usages, les valeurs... Les compétences sociales consistent à identifier, comprendre, comparer, appréhender les contextes et les usages, les destinataires, les publics....

L'utilisateur, qu'il produise ou utilise des médias, développe ses compétences médiatiques en exécutant des activités spécifiques. Ces dernières s'exercent tout à la fois, dans les dimensions informationnelles, techniques et sociales des objets médiatiques, dimensions étroitement interconnectées. Ces activités peuvent être catégorisées comme suit:

- **des activités d'analyse médiatique:**

Cette catégorie regroupe les activités qui utilisent les médias comme objet de lecture et d'analyse. Il s'agit d'apprendre à se poser les questions qui permettront à l'élève d'être un lecteur et un navigateur conscients des spécificités liées au média qu'il consulte. Il apprendra à s'interroger tant sur le contenu du média consulté que sur les techniques utilisées pour produire, diffuser, consulter ou interagir avec le média, ou encore sur le contexte de production de celui-ci et les intentions de ses concepteurs.

- **des activités de création/ de production médiatiques:**

Il s'agit de toutes les activités d'écriture et d'organisation d'un média. C'est dans ce cas en construisant lui-même un message médiatique, seul ou de manière collective, que l'élève prendra conscience des choix qui influenceront sa production, son contenu, sa forme et les effets qu'il aura sur son lecteur.

Le tableau ci-dessous illustre les 3 dimensions et les deux types d'activités médiatiques avec quelques exemples de contenus et d'attendus tirés des référentiels disciplinaires.

Dimension informationnelle	Dimension technique	Dimension sociale
<p>Analyser des médias Ex: Identifier des envies considérées comme féminines et masculines en comparant des publicités, par ex, d'époques différentes (FHGES/P3)</p>	<p>Analyser des médias Ex: Expliciter des spécificités de différents réseaux sociaux numériques (FMTTN/ S1)</p>	<p>Analyser des médias Ex: questionner les effets des médias (information/manipulation) sur mes jugements, mes comportements et ceux des autres (EPC/P5)</p>
<p>Produire des médias Ex: Production d'un message écrit numérique intégrant les caractéristiques typiques du genre (blog) (LM/S3)</p>	<p>Produire des médias Ex: Utiliser l'outil numérique pour présenter sa production personnelle (FRALA/P6)</p>	<p>Produire des médias Ex: Sonoriser collectivement une histoire, un album jeunesse, un tableau ou un extrait de film d'animation rendu muet (ECA/P1)</p>

Le document vise donc à favoriser la généralisation à **tous** les élèves de l'acquisition progressive de compétences médiatiques.

En parallèle, le CSEM prévoit la parution progressive de pistes d'activités à mener en classe, suivant l'implémentation graduelle du Tronc commun. Une brochure "éducation aux médias et compétences initiales" est déjà disponible. Des activités à mener en P1-P2 sont en cours d'élaboration (parution prévue décembre 2022). D'autres ressources sont disponibles sur le site du CSEM.

6. Distinguer “éducation aux médias” et “éducation aux outils numériques” dans la FIE

A l’heure actuelle, dans la FIE, l’éducation aux médias est abordée dans une Activité d’Apprentissage (AA) appelée “Apports des médias et des Technologies de l’Information et de la Communication dans l’Enseignement” (AMTICE) au côté d’un cours centré sur l’utilisation d’outils numériques (appelé couramment “cours de TICe”).

Si les deux parties de ce cours coexistent, elles n’ont toutefois pas les mêmes objectifs d’apprentissage.

L’éducation aux outils numériques a pour objectif de former les étudiant.e.s à l’appropriation et à l’intégration d’outils numériques afin de servir l’enseignement d’une discipline (mathématiques, français, etc.). Elle se focalise sur l’appropriation de compétences techniques (appropriation des outils numériques) et réflexives (intégration pertinente du numérique). L’objet d’étude de ce cours est numérique (applications et sites web en tout genre, manipulation d’outils tels que la tablette tactile et le tableau blanc interactif).

L’enjeu d’une formation initiale en éducation aux médias est quant à elle “de développer un ensemble de compétences fondamentales nécessaires à l’intégration de l’éducation aux médias dans une diversité de situations d’apprentissage et de pratiques pédagogiques” (CSEM, 2016). L’objectif étant de “préparer chacun.e à être un.e citoyen.ne responsable, capable de jouer un rôle actif dans une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte à l’interculturalité, en contribuant à leur assurer des chances égales d’émancipation sociale” (CSEM, 2022). L’objet d’étude dans le cas de l’EAM peut-être numérique (réseaux sociaux, internet, etc.) mais également non numérique (presse écrite, radio, etc.)

Les objectifs de ces deux “éducation à” sont complémentaires comme le montre la partie sur l’éducation au numérique du nouveau référentiel “Formation Manuelle, Technique, Technologique et le Numérique” (FMTTN). Toutefois, il existe une crainte que l’un prenne le pas sur l’autre dans la Réforme de la FIE à cause du flou qu’il existe concernant les objectifs d’apprentissage. Et ce malgré la place de l’EAM définie dans le décret RFIE que nous mentionnons précédemment.

7. Besoins et contenus d'une formation en éducation aux médias

Le CSEM a identifié cinq besoins de formation en éducation aux médias (février 2022)¹¹ :

- **Les concepts de base: se sentir à l'aise avec les concepts de l'EAM:**

les enseignant.e.s ont besoin de maîtriser les concepts de l'EAM à travers son vocabulaire et ses représentations. Il s'agit également de distinguer l'éducation au média de l'éducation au numérique, souvent amalgamés. La maîtrise de ces concepts s'accompagne d'un besoin corollaire en technique de curation pour se tenir informé et associer le travail de classe à une éducation aux médias transversale. Cette approche permettra à chaque enseignant de conceptualiser l'EAM pour pouvoir ensuite la rendre explicite dans le cadre de son travail. C'est également la base permettant de se projeter dans d'autres formations et de pouvoir appréhender la complexité du monde d'aujourd'hui.

- **Comprendre le fonctionnement des paysages médiatiques:**

une approche éducative des médias ne peut se concevoir sans la compréhension de leur modèle économique, des représentations qu'ils véhiculent et de leur influence sur nos rapports sociaux. Cette approche plurielle offre un vaste champ d'exploration. Elle passe par l'analyse des langages spécifiques à chaque média (les codes de la télévision ne sont pas ceux de la radio et moins encore ceux des réseaux sociaux) qui influencent notre représentation du monde autant que nos rapports sociaux, notamment à travers les stéréotypes qu'ils renvoient. Il s'agit de réfléchir avec les enseignant.e.s à des balises permettant d'accompagner les élèves (eux-mêmes producteurs et diffuseurs) dans leurs pratiques médiatiques : divertissement, information, réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.

Les plateformes numériques, les opérateurs de contenus évoluent très rapidement dans le paysage médiatique. Il est donc important que les enseignants disposent des connaissances relatives aux industries médiatiques qui touchent les élèves pour éviter une fracture pédagogique.

Sachant que les médias contribuent à façonner notre représentation du monde, il convient de comprendre leur mode de fonctionnement pour permettre un recul souvent nécessaire. Il est par exemple important de se détacher des stéréotypes, d'éviter la désinformation en comprenant les mécanismes de l'information.

- **Identifier les points d'entrée en EAM au sein des différents référentiels disciplinaires, présents et à venir:**

identifier et mettre en évidence les articulations possibles entre les savoirs, savoirs-faire, compétences présents dans les référentiels disciplinaires et les compétences travaillées en éducation aux médias. Permettre aux enseignant.e.s de travailler l'EAM tout en rencontrant les attendus disciplinaires, afin que ce ne soit pas considéré comme une "perte de temps". L'EAM peut dès lors constituer une activité à part entière puisqu'elle s'inscrit concrètement dans le contenu des nouveaux référentiels.

¹¹ A la demande de l'AGE dans le cadre de l'identification des besoins de formation professionnelle continue en éducation aux médias

- **Développer les usages médiatiques numériques des enseignant.e.s en vue de diminuer la fracture numérique et d'intégrer de manière réfléchie le numérique dans leurs cours:**

vu le développement des pratiques numériques, il est impératif d'accompagner les enseignant.e.s à mieux maîtriser les outils et à les utiliser tout en portant un regard critique « EAM » sur leurs usages.

Ils doivent être à même de décortiquer de manière continue l'évolution du contexte médiatique, d'avoir des outils pour le décoder et transformer ces outils dans un cadre éducatif pour permettre une prise de recul par les apprenants. Si les enseignant.e.s ne sont pas familiarisé.e.s à un usage réfléchi des outils numériques, ils ne seront pas aptes à accompagner leurs élèves dans l'acquisition des compétences de base pour vivre en société au XXIe siècle. Il ne s'agit donc pas simplement d'acquérir le "comment utiliser l'outil" mais d'intégrer à la dimension technique une visée réflexive. En effet, comme pour les autres médias, l'enseignant.e ne doit pas seulement savoir utiliser, mais se doit aussi de faire une approche critique en interrogeant les représentations véhiculées, le langage utilisé, sa réception, sa production, la place qu'il occupe dans une typologie et les techniques mobilisées. Rencontrer ce besoin pourra conforter l'enseignant en termes de crédibilité et de légitimité par rapport à ses élèves.

- **Apprendre à enseigner l'éducation aux médias:**

les enseignant.e.s (tous niveaux d'enseignement confondus) sont démuni.e.s ou n'ont souvent pas les connaissances nécessaires pour enseigner l'éducation aux médias. Il s'agit cependant d'une nécessité reconnue par le Code de l'enseignement et présente de manière transversale dans tous les nouveaux référentiels du Tronc commun. A l'heure du numérique et de l'omniprésence des médias, ils ont besoin de stratégies pour développer l'esprit critique des jeunes qu'ils forment. A travers les activités pédagogiques, se donner les moyens de travailler les compétences critiques liées à l'EAM. Actuellement, les outils numériques sont souvent utilisés pour susciter l'intérêt ou la motivation des élèves et très peu pour les rendre acteurs et créateurs de contenus. Les enseignant.e.s ont besoin de véritables pistes didactiques pour mettre en œuvre l'éducation aux médias dans leurs scénarios de cours, et ce d'autant plus s'ils veulent rendre les élèves actifs/créatifs.

Ces besoins doivent être rencontrés tant en formation initiale qu'en formation professionnelle continue en vue de pallier les manquements actuels de la formation dans ce domaine.

Une formation initiale en éducation aux médias doit donc pouvoir couvrir 3 axes complémentaires :

- **Axe 1 : formation en « littératie médiatique »** du futur enseignant destinée à développer ses compétences critiques en analyse des médias (lire et naviguer dans leurs dimensions informationnelles, techniques et sociales)
- **Axe 2 : formation développant les compétences en production médiatique** (écrire les médias et organiser son environnement médiatique)
- **Axe 3 : formation en « éducation aux médias »** constituant les compétences didactiques en articulation avec les disciplines enseignées et dans des projets transdisciplinaires. Cet axe doit faire partie intégrante des UE disciplinaires développant des aspects didactiques ou pédagogiques. Cet axe peut faire l'objet d'une activité d'apprentissage à part entière éventuellement associée à une éducation aux outils numériques au service de l'enseignement.

8. Formes de l'EAM en FIE

Bien avant la mise en œuvre de la RFIE, les formes que prennent l'EAM dans la formation initiale des enseignants varient fortement en fonction des hautes écoles.

Partant du cours "AMTICE¹²" qui faisait partie de la grille minimale de la FIE, plusieurs établissements avaient déjà développé des pratiques de formation innovantes. Le cours lui-même avait fait l'objet d'orientations très diversifiées en fonction des établissements: parfois l'EAM y était prépondérante, parfois elle était très peu visible.

Dans le cadre de la RFIE, le CSEM ne propose pas de modèle unique mais invite chaque établissement à penser ou (ré)inventer l'intégration de l'EAM de manière structurée dans des modèles adaptés à la cohérence de chaque programme d'étude.

Nous pouvons citer plusieurs exemples qui représentent des pistes dont chaque établissement pourrait s'inspirer dans le cadre de la réforme:

- un cours d'EAM faisant partie des ateliers de formation professionnelle (AFP);
- des semaines d'activités transversales avec des activités artistiques, du numérique, etc;
- intégration via la création de dispositifs et l'expérimentation en stage;
- une activité d'apprentissage intégrée à une UE
- une UE spécifique
- ...

¹² Apport des Médias et des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

9. Soutenir l'EAM dans la FIE

Le CSEM et ses partenaires se tiennent à disposition pour soutenir au mieux et à la demande les acteurs de la FIE afin d'aboutir à des modèles d'intégration de l'EAM les plus cohérents et adaptés.

Il a déjà pris 2 initiatives:

- l'organisation d'une réunion de travail destinée aux référents en charge de la RFIE et aux maîtres-assistant.es afin de discuter la note d'orientation et le document transversal sur l'EAM dans le tronc commun. Celle-ci se déroulera en visioconférence (via Teams) le jeudi 25 août à 14h00:

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Ou rejoindre en entrant un ID de réunion

ID de réunion: 345 052 215 996

Code secret : McesXq

[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

-
- la mise en place d'un réseau d'échanges entre les enseignant.e.s en charge de l'EAM afin de les soutenir et améliorer le partage d'outils et de méthodes pour enseigner l'EAM

Par ailleurs, le CSEM poursuivra la production de ressources éducatives et de pistes d'activités dans le cadre du tronc commun, en plus de celles déjà existantes pour l'EPC et les compétences initiales.

Enfin, le CSEM poursuivra son travail en matière de formation des formateurs. Il s'agit aussi d'envisager comment l'intégration de l'EAM dans la nouvelle formule que prendra le CAPAES (lorsque la RFIE sera en place) et dans la formation continuée des enseignant.e.s de l'Enseignement Supérieur travaillant dans le domaine des Sciences de l'Éducation.